



JEAN-PAUL MONNET

Enseignant d'EPS dans un lycée français à Jakarta

Nous sommes avec Ségolène (ma femme) depuis 1 an et demi à Jakarta où elle a eu un poste d'enseignante de mathématiques. Après plusieurs années en région parisienne, la volonté de découvrir autre chose, un peu la bougeotte et aucune perspective de mutation en France nous avons postulé dans différents endroits (Chili, Canada, Madagascar...) La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être paraît au mois de février sur le site de l'AEFE.

Il faut savoir qu'il existe pour travailler à l'étranger différents types de contrats conférant différents statuts - les expatriés: ils sont de moins en moins nombreux, bénéficient d'une situation très avantageuse (salaire élevé) et occupent les postes de direction ou de référent pour une zone dans une matière. - Les résidents, ils restent payés par la France, sont en détachement et donc continuent à cotiser pour la retraite et à avancer au niveau des échelons - Les contrats locaux dont le statut est défini par l'établissement et peut donc varier énormément d'un pays à l'autre... mais les contrats locaux sont en disponibilité donc n'avancent plus dans leur carrière et ne cotisent pas pour la retraite. Ajouter à cela du personnel local qui travaille dans l'établissement avec des contrats encore différents cela fait quasiment autant de situations différentes que d'individus... Ma femme reçoit un appel en Avril lui disant que son dossier a été classé 1er à Jakarta donc nous avons avec joie accepté ce poste et cette nouvelle vie.

De mon côté j'ai récupéré pour la première année un poste local à temps plein (35h) d'intervention dans le domaine extra scolaire, bref une sorte d'animateur sportif ;-) qui m'a permis de mettre les pieds dans le lycée et de voir son fonctionnement. En tant qu'agrégé, c'est très difficile, voire impossible d'obtenir directement un poste de résident (on coûte trop cher, les établissements mettent les dossiers en fin de classement lors des commissions de recrutement) pour enseigner il faut donc passer par la case contrat local qui donne normalement la priorité lorsqu'une place se libère aux personnes sur place. Ainsi j'ai pu récupérer un contrat local d'enseignant d'EPS en début de seconde année, ce qui est pour moi nettement plus avantageux.

Donc cette première expérience nous a permis de découvrir les spécificités d'un

établissement à l'étranger pour faire vite en voici quelques points :

- Le lycée est véritablement le centre de vie de la communauté française, on est amené à être en relation beaucoup plus souvent avec les collègues, les parents, les élèves, qu'en France, ce qui permet de mieux connaître les gens mais donne parfois aussi l'impression d'étouffer au milieu de personnes qui sont toujours les mêmes
- Le lycée est détenu par les parents d'élèves, il est certes en relation avec l'AEFE (il y a 2 statuts possibles conventionnés et homologués) mais au final ce sont les parents qui prennent les décisions, ce sont eux qui sont employeur des contrats locaux et ce sont eux qui doivent gérer pas mal de choses (un éventuel déménagement dans notre cas par exemple...), les enseignants n'ont qu'un rôle consultatifs. Un fonctionnement assez déconcertant au départ avec différents pôles (profs, parents, AEFE...) qui ont des visions et des intérêts souvent divergents...
- Sinon ce qui nous a frappé c'est l'aspect bricolage, on fait avec les moyens du bord pour essayer que tout tourne (remplacement, recrutement...) De nombreuses personnes qui travaillent au lycée n'ont pas de formation de prof et découvrent petit à petit le métier. Ce n'est pas Caro qui a été instit pendant 2 ans en Egypte qui me contredira... Donc pour un agrégé sortant de l'ENS, aller enseigner à l'étranger c'est pas gagné... Je ne sais pas si un poste de conseiller péda sur une zone serait envisageable sans expérience à l'étranger, ça me paraît aberrant mais des fois... Sinon il faut clairement chercher un poste local en regardant attentivement les conditions proposées et en étant prêt à faire des concessions avant d'envisager d'obtenir un poste de résident une fois sur place.... En tout cas, l'agreg est malheureusement mais logiquement loin d'être un avantage.

Voilà il y aurait encore beaucoup de choses à dire, sur les joies de découvrir la culture du pays d'accueil, le fait de travailler avec des petits effectifs et des élèves très faciles mais je garde tout ça pour le prochain numéro.

Mise à jour le 5 septembre 2016